

Bien conserver vos papiers administratifs

Relevés bancaires, quittances de loyer, fiches de paie... Pendant combien de temps faut-il conserver les différents papiers administratifs ? Les délais de conservation varient selon la nature de ces documents. Le Crédit Mutuel met à votre disposition un récapitulatif de ces informations.

Votre quotidien

Retrouvez dans ce tableau la durée de conservation des documents administratifs relatifs à votre quotidien.

Votre quotidien	
Document	Durée de conservation
Banque	
Relevés de comptes	5 ans (sauf s'ils contiennent des informations qui doivent être conservées plus longtemps)
Talons de chèquiers	
Bordereaux de versement	
Chèque à encaisser	1 an et 8 jours
Crédit à la consommation	2 ans à compter de la dernière échéance du crédit
Prêt immobilier	2 ans à compter de la dernière échéance de l'emprunt
Travail	
Bulletins de salaires	À vie / jusqu'à liquidation de la retraite
Contrats de travail	30 ans
Lettres d'engagement	À vie / jusqu'à liquidation de la retraite
Lettres de licenciement	À vie / jusqu'à liquidation de la retraite
Reçus pour solde de tout compte	À vie / jusqu'à liquidation de la retraite
Certificats de travail	À vie / jusqu'à liquidation de la retraite
Arrêts de travail (maladie et accidents)	À vie / jusqu'à liquidation de la retraite
Allocations chômage	À vie / jusqu'à liquidation de la retraite
Relevés de points caisses de retraite	30 ans
Achats	
Factures d'objets et de meubles	2 ans après que l'objet ne vous appartienne plus ou n'existe plus

Votre véhicule

Retrouvez dans ce tableau la durée de conservation des documents administratifs relatifs à votre auto.

Votre véhicule	
Document	Durée de conservation
Achats	
Facture d'achat	Aussi longtemps que le véhicule demeure en circulation
Prêt auto/moto	2 ans après le versement de la dernière échéance
Factures de réparation	Durée de vie du véhicule
Contraventions	2 ans
Assurances	
Contrat auto	Durée du contrat + 2 ans
Quittances et primes	2 ans
Résiliation	2 ans
Dossier de sinistre	10 ans

Votre résidence

Retrouvez dans ce tableau la durée de conservation des documents administratifs relatifs à votre habitation.

Votre résidence	
Document	Durée de conservation
Location	
Contrat de location	5 ans après résiliation du bail
Quittances de loyer	5 ans
Propriété	
Prêt immobilier	2 ans après le versement de la dernière échéance
Titres de propriété	À vie
Règlement de copropriété	À vie
Charges de copropriété	10 ans

Factures	
Gaz et électricité	2 ans
Eau	4 ans pour un fournisseur public, 2 ans pour un fournisseur privé
Téléphone, Internet	1 an
Opérateur câble ou satellite	1 an
Certificat de ramonage	1 an
Attestation d'entretien d'une chaudière	2 ans
Travaux	10 ans
Assurances	
Contrat habitation	Durée du contrat + 2 ans
Quittances et primes	2 ans
Résiliation	2 ans
Dossier de sinistre	10 ans
Impôts	
Taxe d'habitation	1 an
Taxe foncière	1 an
Redevance télévisuelle	3 ans
Preuves de paiement des impôts	4 ans
Honoraires	
Avocat	5 ans pour les frais et salaires 30 ans pour les honoraires
Huissier	1 an
Notaire	5 ans
Mandat agent immobilier	10 ans

Votre famille

Retrouvez dans ce tableau la durée de conservation des documents administratifs relatifs à votre famille.

Votre famille	
Document	Durée de conservation
Administration	
Copie et extrait d'acte de naissance ou de mariage	Indéfinie (documents valables sans limitation de date sauf procédures exigeant un acte d'état civil récent)
Contrat de mariage	À vie
Livret de famille	À vie
Reconnaissance d'enfant naturel	À vie
Jugement d'adoption	À vie
Décret de naturalisation	À vie
Jugement de divorce ou de séparation de corps	À vie
Ordonnance de non conciliation	À vie
Testament	À vie
Donations	À vie
Succession	À vie
Reconnaissance de dette	30 ans après la fin du remboursement
Avis de paiement des allocations familiales	2 ans
Contrat d'assurance décès	Durée du contrat + 10 ans
Santé	
Bordereau de sécurité sociale	2 ans
Certificats médicaux, radios, analyses, carnets de santé, de vaccination...	À vie
Hôpital (documents administratifs)	30 ans
Décomptes de remboursement de prestation d'assurance maladie et maternité	2 ans
Décomptes de versements d'indemnités journalières	À vie / jusqu'à liquidation de la retraite
Documents d'accident du travail	À vie
Honoraires	
Avocat	5 ans pour les frais et salaires 30 ans pour les honoraires
Notaire	5 ans

Votre patrimoine

Retrouvez dans ce tableau la durée de conservation des documents administratifs relatifs à votre patrimoine.

Votre patrimoine	
Document	Durée de conservation
Épargne	
Valeurs mobilières	5 ans
Assurance vie	
Contrat d'assurance vie	Durée du contrat + 10 ans
Cotisations d'assurance vie	5 ans
Impôts	
Déclarations de revenus et justificatifs des déductions fiscales	3 ans
Avis d'imposition sur le revenu	3 ans
Preuves de paiement des impôts	4 ans



Informations non contractuelles.

Source : service-public.fr (mise à jour du 19.04.2011)